

PROGRAMME DES 13èmes JOURNEES ANNUELLES **DE L'A.J.B.E.F. A ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)**

INFORMATIONS GENERALES

I.1. Dates : Les 22, 23, 24 et 25 avril 2013.

I.2. Lieu : Abidjan à « l'Hôtel IVOTEL ».

I.3. Thème général : «**LA GESTION DES RISQUES JURIDIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE : CAS DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET REGLEMENTAIRES** »

I. PREMIERE JOURNEE : lundi 22 avril 2013

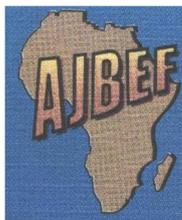
- 09h00mn-10h30mn : cérémonie d'ouverture
- 10h30mn-11h00mn : PAUSE CAFE
- 11h00mn-13h00mn : « **la notion juridique et réglementaire du risque dans l'environnement bancaire** »
- 13h00mn-14h30mn : PAUSE DEJEUNER
- 14h30mn-16h00mn : « **L'approche préventive et de gestion du risque juridique** »
- 16h00mn-16h30mn : PAUSE CAFE
- 16h30-18h00mn : « **la méthodologie d'identification des risques juridiques et « élaboration de la cartographie des risques juridiques** »

II. DEUXIEME JOURNEE : mardi 23 avril 2013

- 08h30mn-10h00mn : « **la télécompensation, le cloud computing et le mobile banking : mode de fonctionnement** »
- 10h00mn-10h30mn : PAUSE CAFE
- 10h30mn-12h30mn : « **le cloud computing : quel risque pour les banques ?** »
- 12h30mn-14h30mn : PAUSE DEJEUNER
- 14h30mn-16h00mn : « **la télécompensation : droit applicable et responsabilité du banquier** » »
- 16h00mn-16h30mn : PAUSE CAFE
- 16h30mn-08h00mn : « **le mobile banking : problématique, risque juridique et judiciaire** »

III : TROISIEME JOURNEE : mercredi 24 avril 2013

- 08h00-10h00mn : « **La sécurisation de l'environnement juridique et judiciaire : l'avènement du Tribunal de Commerce d'Abidjan** »
- 10h00mn-10h30mn : pause café
- 10h30mn-12h00 :
 - Atelier I : « **signature électronique et relevé électronique : que dit la réglementation et quels risques juridiques liés ?** »
 - Atelier II : « **la réforme du nouvel AUPOS sur les hypothèques : quel enjeu pour les banques ?** »



- 12h30mn-14h30mn : PAUSE DEJEUNER
- 14h30mn-16h30mn : Restitution des ateliers + livres blanc
- 17h00mn-18h30mn : conseil d'administration de l'AJBEF

IV : QUATRIEME JOURNEE : **jeudi 25 avril 2013**

- 08h30mn –10h30mn : Présentation de l'AJBEF – CI et adhésion
- Assemblée générale AJBEF
- 10h30mn-11h30mn : pause café
- 11h30mn-12h30mn : cérémonie de clôture
- 19h30mn-23h00mn : DINER DE GALA

I. Pays et ville de tenue des Journées : République de Côte d'Ivoire, à Abidjan.

II. Hôtel : « Hotel IVOTEL Abidjan».

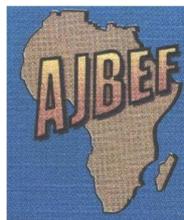
III. Frais d'inscription : FCFA=450.000= ou 686 Euros, ramené à FCFA=350.000= à partir de la deuxième inscription, pour les institutions qui envisagent d'inscrire plus d'une personne.

Ce tarif ne comprend pas les frais de déplacement et de séjour. Il est payable :

- soit en espèces (FCFA ou Euros pour les participants étrangers)
- soit par chèque ou par virement sur le compte AJBEF-CI à la Banque Of Africa-Côte d'Ivoire angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Courgas **Code IBAN : CI0032 01001 001232240004 79**
- soit par chèque ou par virement sur le compte AJBEF à la Banque Of Africa-Sénégal 4, Avenue Léopold Sédar Senghor Dakar (Sénégal) **Code IBAN : K0100 01001 0100206 0005 81**

Ce tarif comprend :

- Les déjeuners en commun les 22, 23, 24 et 25 avril 2013 ;
- La participation au séminaire ;
- La disposition de la documentation.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX JOURNEES ANNUELLES DE L'AJBEF
D'ABIDJAN DES 22, 23, 24 ET 25 AVRIL 2013.

**A adresser à : Madame Josiane NTAMON, Mail : jntamon@boacoteivoire.com-fax 225 20 30 34 31
ou à Monsieur Moussa Milogo Jean Christophe, mail : mmilogo@yahoo.fr fax
ou encore à Monsieur KANE AMADOU, mail akanedou@yahoo.fr ; fax 227 20 73 86 43**

Institution			
	Premier inscrit	Second inscrit	Troisième inscrit
Nom			
Prénom			
Fonction			
Email			
téléphone			

- *les inscrivons aux journées annuelles de l'AJBEF*
- *demandons une réservation d'hôtel à leurs frais du ----- au -----dans la mesure des disponibilités à l'hôtel suivant :*

HOTEL PULLMAN	HOTEL IVOTEL	GRAND HOTEL
<i>Au prix négocié de 140 000 fcfa/nuitée</i>	<i>Au prix négocié de 55 000 fcfa/nuitée (single)</i>	<i>Au prix négocié de 30 000 fcfa/nuitée (single +petit dj)</i>

- *Paiement par virement au compte de l'AJBEF*
- *Paiement en espèces*
- *Paiement par chèque*

Signature et cachet